



**COMMUNE DE SALLES-SUR-GARONNE
(HAUTE GARONNE)**

PLAN LOCAL D'URBANISME



**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PIECE N°5 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
N°3 – O.A.P. THEMATIQUE « DEPLACEMENTS »**

Projet de P.L.U. arrêté le 10/04/2017
Enquête publique du 25/09/2017 au 27/10/2017
P.L.U. approuvé le

CONTEXTE

L'urbanisation s'est développée entre voie ferrée et Garonne depuis le bourg en s'appuyant sur le réseau des voiries. La commune est traversée par la RD10, dont le franchissement constitue une contrainte d'un point de vue sécurité malgré les aménagements déjà réalisés.

Les transports et déplacements s'effectuent essentiellement en véhicule individuel que ce soit pour les déplacements internes ou pour les échanges avec l'extérieur, les transports en commun étant peu utilisés.

Le transport routier vers l'agglomération toulousaine est facilité par la présence de deux échangeurs sur l'autoroute A64 à moins de 5 km (échangeurs n°25 à St Elix le Château et n°26 à Carbonne). La voiture reste le mode le plus adapté à la demande de déplacements des habitants.

A l'échelle de la commune, les distances à parcourir entre les différents quartiers jusqu'au centre du village restent généralement inférieures à 3 km, ce qui rend possibles les déplacements cyclistes voire piétons sur la plus grande partie du territoire. Salles sur Garonne est également traversée par le parcours cyclable de la Garonne qui relie Cierp-Gaud, au pied des Pyrénées, à Carbonne.

La commune souhaite mieux organiser les déplacements et relier les quartiers entre eux, en mettant en place un programme d'actions en faveur des modes doux.

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

OBJECTIFS GENERAUX

L'O.A.P. «déplacements» vise à favoriser les mobilités douces par une identification des itinéraires et un programme d'aménagements assurant leur continuité et la sécurité des usagers, afin de proposer une alternative à la voiture.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

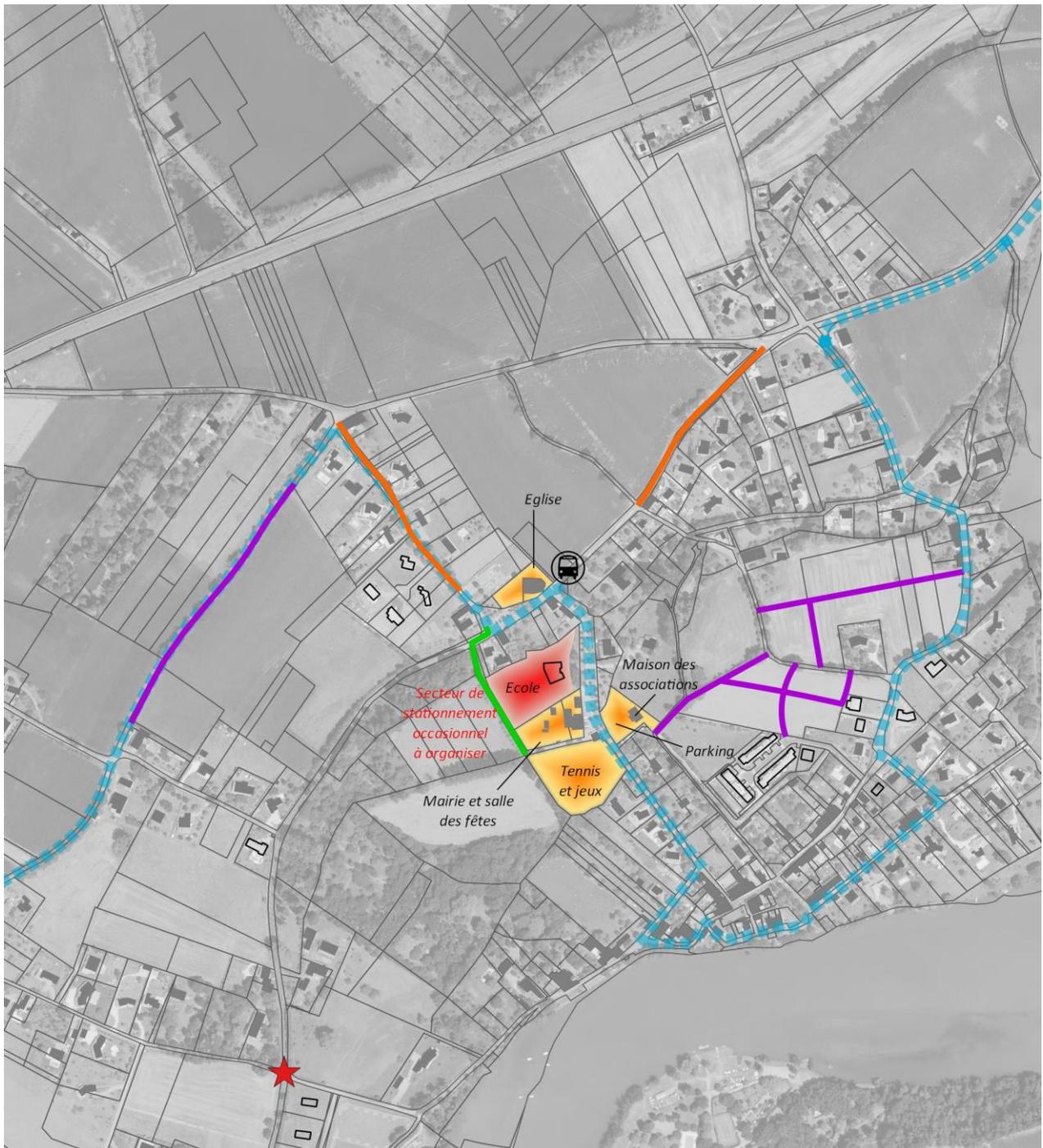
La figure suivante présente l'organisation et les aménagements proposés.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- organisation des nouveaux quartiers en cœur de bourg basée sur le développement des modes de déplacements doux (piétons et deux-roues) ;
- poursuite des aménagements de sécurité le long de la RD10 entre la rue de l'Eglise et le chemin de Garonne ;
- aménagement de la liaison entre le quartier de Bousquet et le bourg, notamment par la création d'une voie dédiée aux modes de déplacements doux le long du chemin de Tutelle entre le chemin de Brana et la rue de l'Eglise ;
- aménagement du carrefour entre la RD10, le chemin de Brana et la promenade du bac ;
- organisation et optimisation du stationnement en mobilisant une partie des terrains situés à proximité de la mairie, en particulier lors d'évènements générant une fréquentation importante ;

- développement du covoiturage en identifiant les emplacements de stationnement possible par une signalétique adaptée, en complément des espaces dédiés situés à proximité des échangeurs d'autoroute.

Figure 1 – Principe des aménagements projetés



- Ecole
- Equipement public
- ⊞ Arrêt de bus
- ★ Carrefour à aménager
- Parcours cyclable de Garonne
- Cheminement doux à aménager
- Cheminements doux à créer
- Itinéraire piétons à sécuriser



0 100 200 m

